

Together for humanity
Ensemble pour l'humanité
Juntos por la humanidad
معاً من أجل الإنسانية



30IC/07
Original : anglais

**XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse,
26-30 novembre 2007

**DESCRIPTIF SOMMAIRE DES ATELIERS ORGANISÉS
LORS DE LA XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE**

**Exposés préparés par
les organisateurs des ateliers**

Genève, 7 novembre 2007

XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : Les avantages de la coopération entre gouvernements et Sociétés nationales

Date et lieu : mercredi 28 novembre 2007, 18 h 15 – 20 h 00, CCV, Salle A

I. Organisateur

Société canadienne de la Croix-Rouge et Gouvernement du Canada

II. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

L'atelier examinera la question des « Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire ». À cette fin, le Gouvernement du Canada et la Société canadienne de la Croix-Rouge présenteront le Projet sur le rôle d'auxiliaire et quelques conclusions préliminaires. Ce projet, financé par Sécurité publique Canada, vise à renforcer le cadre de coopération entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et les pouvoirs publics à tous les niveaux et à réaffirmer pour le XXI^e siècle la relation découlant du rôle d'auxiliaire. La méthodologie employée est unique au vu des divers engagements pris par les Canadiens, les ONG, et les pouvoirs publics au Canada.

L'atelier illustrera aussi la *collaboration et le rôle d'« auxiliaire »* en action en mettant en relief les initiatives conjointes visant à répondre aux besoins spécifiques des populations vulnérables :

- planification et préparation dans l'éventualité d'une pandémie de grippe ;
- planification de la gestion des catastrophes axée sur les populations à haut risque ; et
- renforcement des capacités dans le secteur volontaire.

III. Questions visant à orienter les discussions

1. Comment les gouvernements et les Sociétés nationales peuvent-ils collaborer pour identifier les besoins humanitaires les plus urgents de leur pays dans le domaine de la gestion des catastrophes et pour y répondre ?
2. Quels sont les principaux avantages et défis d'une coopération étroite entre les gouvernements et les Sociétés nationales, et d'un engagement plus actif des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ?
3. Quels sont les défis et possibilités véritablement uniques qui sont propres aux partenariats entre les États et les Sociétés nationales dans les pays en développement ?

IV. Engagements types

Les organisateurs de l'atelier prévoient de rédiger un ou des engagement(s) type(s) qui sera/seront diffusé(s) au cours de la Conférence.

V. Intervenants/orateurs

Modérateur de l'atelier : M. Paul Wharram, Secrétaire général par intérim de la Croix-Rouge canadienne

Autres intervenants (experts, orateurs) :

- L'honorable David Pratt, conseiller spécial, projet sur le rôle d'auxiliaire, Croix-Rouge canadienne ;
- Dr David Hutton, Centre de mesures et d'interventions d'urgence, Agence de santé publique du Canada ;
- Dr Pierre Duplessis, envoyé spécial sur les gripes aviaire et humaine pour la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- Liste à compléter.

Rapporteur de l'atelier : Mme Kathryn Howard, directrice exécutive invitée, Projet sur le rôle d'auxiliaire, Croix-Rouge canadienne

VI. Langues

Anglais, arabe, espagnol, français

XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : Dix ans après l'interdiction des mines antipersonnel : réduire le coût humain des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des armes à dispersion

Date et lieu : mercredi 28 novembre 2007 18 h 15 – 20 h 00, CICG, salles 5 et 6

I. Organismes

Croix-Rouge de Norvège, Croissant-Rouge afghan, Croix-Rouge australienne

II. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

Les mines terrestres et les restes explosifs de guerre, y compris les munitions à dispersion, continuent de menacer, de mutiler et de tuer sans discrimination longtemps après la fin des hostilités, et ils entravent la reconstruction et le développement économique après le conflit. Il est terrible que des civils soient si souvent pris dans les horreurs des conflits modernes. Il est tout simplement inacceptable que la vie de civils innocents soit brisée, une fois que les combats ont cessé et alors que les guerres ont pris fin depuis longtemps, par des armes qui ne servent plus aucun objectif militaire.

L'élimination de toutes ces armes est certes un défi immense et des mesures sont prises pour faire face à ce problème. Il y a dix ans, les gouvernements ont répondu à la crise humanitaire causée par les mines terrestres en adoptant la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en 1997. C'est aujourd'hui l'instrument de droit international humanitaire le plus largement ratifié dans le domaine des armes. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, des dizaines de millions de mines ont été détruites, des milliers de kilomètres carrés de terres ont été dépollués et le nombre de nouvelles victimes a considérablement baissé. En 2003, les États ont adopté un Protocole relatif aux restes explosifs de guerre, qui vise spécifiquement à diminuer les risques que toutes les formes de munitions non explosées ou abandonnées font peser sur les civils. On voit aussi prendre de plus en plus de vigueur la dynamique internationale visant à faire face aux effets des munitions à dispersion sur le plan humanitaire, avec notamment les discussions en cours au sein d'un groupe d'États qui se sont engagés à négocier un traité sur les munitions à dispersion en 2008.

L'atelier vise à examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la recherche d'une solution à ces trois problèmes, en mettant en particulier l'accent sur les contributions que peut apporter le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cet atelier fait suite aux engagements pris par les États et les composantes du Mouvement au titre de l'objectif final 2 de l'Agenda pour l'action humanitaire adopté par la XXVIII^e Conférence internationale. Il se rapporte aussi à l'objectif 3 de la XXX^e Conférence internationale : « réaffirmer l'applicabilité et la pertinence du droit international humanitaire pour préserver la vie et la dignité humaines dans les conflits armés ».

III. Questions visant à orienter les discussions

- Les mines antipersonnel, les restes explosifs de guerre et les munitions à dispersion sont examinées dans le contexte de processus politiques distincts et dans divers cadres juridiques. Cela contribue-t-il à accroître l'attention et les ressources accordées à ces questions ou existe-t-il un risque de fragmentation ? Quelles sont les possibilités de synergie entre ces questions et forums et de quelle façon peut-on les mettre à profit pour améliorer la situation sur le terrain ?
- Quels sont les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel qui peuvent servir à résoudre les problèmes liés aux restes explosifs de guerre et aux munitions à dispersion ?

- Existe-t-il une norme plus générale établissant que les États ont la responsabilité de prévenir et de réduire l'impact qu'ont sur les civils, après le conflit, les armes qu'ils ont utilisées?

IV. Engagements types

Les organisateurs de l'atelier prévoient de rédiger un ou des engagement(s) type(s) qui sera/seront diffusé(s) au cours de la Conférence.

V. Intervenants/orateurs

Président et/ou modérateur de l'atelier : M. Trygve G Nordby, Secrétaire général de la Croix-Rouge de Norvège

Autres intervenants (experts, orateurs) :

M. Peter Herby, CICR

M. Robert Tickner, Secrétaire général, Croix-Rouge australienne

Mme Fatima Gailani, Présidente, Croissant-Rouge afghan

Liste à compléter

Rapporteur de l'atelier : M. Tørris Jæger, Croix-Rouge de Norvège

VI. Langues

Anglais, arabe, espagnol, français

XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : Partenariat entre les États et les Sociétés nationales dans le cadre des activités de rétablissement des liens familiaux

Date et lieu : jeudi 29 novembre 9 h 00 – 10 h 45, CICG, salles 5 et 6

I. Organismes

Organisateur principal : Croix-Rouge australienne, et coorganismes : Sociétés de la Croix-Rouge allemande, américaine, britannique et néerlandaise

II. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

1. Le principal objectif de l'atelier est de favoriser la compréhension mutuelle et la concrétisation de l'engagement pris par les États et les Sociétés nationales d'œuvrer ensemble au renforcement des activités de rétablissement des liens familiaux (RLF) dans le monde.
2. Conformément à l'objectif 2 de la Conférence (le rôle d' « auxiliaire »), l'atelier demandera aux États et aux composantes du Mouvement d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux, en prenant par exemple des engagements communs. (La Stratégie RLF pour le Mouvement a été distribuée aux participants de la Conférence internationale sous les cotes 30IC/07/10.2 et CD/07/4.1.)
3. Chaque année, des milliers de personnes de par le monde sont séparées de leurs proches en raison de conflits armés, de catastrophes, de la migration internationale et d'autres crises d'ordre humanitaire. Dans les périodes difficiles, c'est vers notre famille que nous nous tournons. La famille est en effet le principal mécanisme de survie pour la plupart d'entre nous. En renforçant le Réseau mondial des liens familiaux, le Mouvement peut réellement changer la vie de nombreux êtres humains.
4. « Rétablissement des liens familiaux » (RLF) est le terme générique donné à toute une gamme d'activités visant à prévenir la séparation et la disparition, à rétablir et à maintenir le contact entre les familles et à élucider le sort des personnes portées disparues. Ces activités consistent souvent à apporter un soutien psychologique, juridique et matériel aux familles et personnes touchées, et à mettre en œuvre des programmes de réinstallation et de réinsertion ainsi que des services de protection sociale. D'autres activités ont trait à la gestion des restes humains et à l'identification médico-légale.
5. En vertu du droit international, chacun a le droit de savoir ce qu'il est advenu de ses proches disparus, et de correspondre et de communiquer avec les membres de sa famille dont il a été séparé. La responsabilité de garantir que ces droits sont respectés incombe au premier chef aux autorités de l'État, et, dans les situations de conflit armé, à tous les groupes armés organisés. Conformément à l'objectif 3 de la Conférence, l'atelier réaffirmera la pertinence du droit international humanitaire dans les conflits armés, en insistant sur la nécessité de rétablir les liens familiaux.
6. Les composantes du Mouvement ont clairement un rôle à jouer dans le rétablissement des liens familiaux, en vertu des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, des Statuts du Mouvement et des résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Conseil des Délégués. Elles ont aidé les personnes sans nouvelles ou séparées de leurs proches depuis des décennies.
7. La Stratégie est sans précédent et fixe un cadre clair pour améliorer la capacité et la performance en matière de rétablissement des liens familiaux, en renforçant la coordination et l'efficacité de la coopération au sein du Mouvement ainsi que son rôle dans ce domaine. En raison de la complexité des situations dans lesquelles il faut répondre aux besoins de rétablissement des liens familiaux, les États et les Sociétés nationales doivent travailler en partenariat, chacun dans le cadre de ses responsabilités, afin d'assurer le meilleur service possible aux personnes touchées.

III. Questions visant à orienter les discussions

1. Comment les États et les Sociétés nationales peuvent-ils coopérer plus étroitement pour s'assurer que les activités de rétablissement des liens familiaux sont intégrées dans les plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe/d'urgence ?
2. Quelles formes de coopération entre États et Sociétés nationales dans le rétablissement des liens familiaux ont bien fonctionné, lesquelles se sont avérées plus difficiles et pourquoi ? Que peut-on faire pour résoudre ces difficultés ?
3. Quels avantages les États retirent-ils d'une coopération plus étroite avec les Sociétés nationales dans le cadre des activités de rétablissement des liens familiaux ?

IV. Engagements types

Les organisateurs de l'atelier prévoient de rédiger des engagements types spécifiques qui seront diffusés au cours de la XXX^e Conférence internationale.

V. Intervenants/orateurs

Président et/ou modérateur de l'atelier : M. John Pinney, Vice-Président de la Croix-Rouge australienne

Autres intervenant(s) (experts, orateurs) :

M. Alain Aeschlimann, chef, Division de l'Agence centrale de recherches et des activités de protection, CICR

M. Maksim Stanisic, représentant, ministère des Droits humains et des Réfugiés, Bosnie-Herzégovine

M. Michael Nataka, Secrétaire général adjoint, Croix-Rouge de l'Ouganda

Rapporteur de l'atelier : M. Nick Young, Secrétaire général, Croix-Rouge britannique

VI. Langues

Anglais, arabe, espagnol, français

XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : Traiter la réduction de la violence armée en tant que question relevant du domaine humanitaire et du développement

Date et lieu : jeudi 29 novembre 9 h 00 – 10 h 45, CICG, salle 18

I. Organismes

Gouvernement de la Suisse, du Canada et du Brésil au nom de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement

II. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

La violence armée qui résulte tant des conflits armés que de la criminalité a des effets particulièrement graves sur l'intégrité physique et la situation matérielle des personnes vulnérables dans le monde entier. Elle affecte aussi gravement le développement durable dans de nombreux pays, notamment dans de nombreux espaces urbains dans lesquels les enfants sont recrutés aux fins d'une violence armée organisée.

L'atelier porte sur le premier objectif de la Conférence. Il vise en particulier à élaborer une compréhension commune de l'impact négatif de la violence armée sur le développement dans des contextes divers, dont certains échappent à l'analyse traditionnelle des conflits, et à créer des partenariats contribuant à un environnement plus propice au développement dans le monde. Les organisateurs de l'atelier sont des États qui ont approuvé la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* du 7 juin 2006, qui a été adoptée à ce jour par plus de 50 pays. En abordant la question de la sécurité en relation avec la violence armée en tant que partie intégrante des stratégies humanitaire et de développement, la *Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement* rassemble les communautés actives dans les domaines du désarmement et de l'humanitaire/du développement.

En particulier, cet atelier :

- étudiera les effets de la violence armée – tout particulièrement de la violence urbaine – sur l'action humanitaire et le développement socio-économique ;
- examinera la question des enfants, qui sont de plus en plus recrutés par des bandes criminelles dans les zones urbaines dans lesquelles le système de sécurité publique est déficient ;
- proposera des mesures concrètes pour faire en sorte que, lors de la mise au point des stratégies de reconstruction et de développement, les programmes de réduction de la violence armée s'inscrivent dans une perspective d'action globale ;
- identifiera les mesures de coopération que les États, le Mouvement et la société civile pourront adopter dans les années à venir pour prévenir et réduire le fléau mondial de la violence armée.

L'atelier se déroulera sous la forme d'une réunion-débat à laquelle participeront des experts à la fois du siège et du terrain.

III. Questions visant à orienter les discussions

1. Quel est l'impact humanitaire et socio-économique de la violence armée dans votre pays ?
2. Pour quelles raisons les enfants adhèrent-ils à la violence armée et quel rôle jouent-ils dans les gangs urbains ?
3. Quels sont les projets et les programmes en cours dans votre pays qui traitent de la réduction de la violence armée et du développement dans le cadre d'une approche combinée ?
4. Quelles sont les principales mesures concrètes qui traitent effectivement de la réduction de la violence armée, du recrutement des enfants dans des groupes armés et de l'action

humanitaire à court terme ainsi que du développement socio-économique à moyen terme dans une approche combinée ?

5. Quels pourraient être, respectivement, le rôle et l'engagement des États, de la société civile, des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération dans la promotion d'une réponse globale face à la violence armée et la réduction du recrutement des enfants aux fins de la violence armée organisée ?

IV. Engagements types

Les organisateurs de l'atelier prévoient de préparer des engagements types spécifiques qui seront diffusés au cours de la XXX^e Conférence internationale.

V. Intervenants/orateurs

Président et/ou modérateur de l'atelier : M. Robert J. Lawson, conseiller principal en matière de politiques, Département des Affaires étrangères et du Commerce international, Canada

Autres intervenants (experts, orateurs) :

- S.E.Tarso Genro, ministre de la Justice, Brésil
- Ambassadeur Thomas Greminger, chef de la division Sécurité humaine, Direction politique, Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse
- M. Robert Lawson, conseiller principal en matière de politique, Département des Affaires étrangères et du Commerce international, Canada
- Mme Judi Fairholm, directrice technique nationale, Croix-Rouge canadienne

Rapporteur de l'atelier : Robert J. Lawson, Canada

VI. Langues

Anglais et français

XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : La notion de « participation directe aux hostilités » en DIH

Date et lieu : jeudi 29 novembre 9 h 00 – 10 h 45, CICG, salle 2

I. Organisateur

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

II. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

Au cours des dernières décennies, les opérations militaires se sont transformées de manière continue passant de champs de bataille distincts à des zones de population civile, avec une implication croissante de civils dans des activités davantage liées à la conduite des hostilités. Plus récemment encore, on peut relever dans les forces armées une tendance à l'intégration civilo-militaire (*civilianization*), qui a introduit un grand nombre de prestataires privés et de fonctionnaires – civils – dans la réalité des conflits armés modernes.

Dans l'ensemble, la distinction de plus en plus floue entre fonctions civiles et militaires ; le brassage des acteurs armés avec la population civile, la grande variété des fonctions et activités exercées par les civils dans les conflits armés contemporains et la complexité des moyens et méthodes modernes de guerre ont semé la confusion et l'incertitude au sujet de la distinction entre les personnes qui ont droit et celles qui n'ont pas droit à une protection en cas d'attaque directe.

Cette tendance a souligné l'importance qu'il y a d'établir une distinction non seulement entre les civils et les forces armées, mais aussi entre civils « pacifiques » et civils « participant directement aux hostilités ». Selon le DIH, la notion de « participation directe aux hostilités » décrit le comportement individuel qui, s'il est le fait de civils, suspend leur protection contre une attaque directe. Bien que la notion de participation « directe » ou « active » aux hostilités figure dans de nombreuses dispositions du DIH, ni les Conventions de Genève ni les Protocoles additionnels ne définissent une conduite qui équivaut à une participation directe aux hostilités. Cette situation appelle à une clarification de la notion de « participation directe aux hostilités » au regard du DIH à la lumière des circonstances qui prévalent dans les situations contemporaines de conflit armé.

III. Questions visant à orienter les discussions

1. Accroître la sensibilisation aux préoccupations majeures d'ordre humanitaire et juridique soulevées par le brassage croissant des acteurs armés avec la population civile et la participation accrue de civils dans la conduite des hostilités.
2. Donner un aperçu général des résultats du processus multi-annuel d'experts co-organisé par le CICR et l'Institut T.M.C. Asser afin de clarifier la notion de « participation directe aux hostilités ».
3. Promouvoir le débat sur les questions juridiques clés qui se posent lors de l'interprétation de la notion de « participation directe aux hostilités » en vertu du DIH, à savoir :
 - *Qui est considéré en tant que civil au regard de la conduite des hostilités ?*
 - *Quelle conduite équivaut à une participation directe aux hostilités ?*
 - *Quelles sont les modalités précises selon lesquelles les civils qui participent directement aux hostilités ne sont pas protégés en cas d'attaque directe ?*

IV. Intervenants/orateurs

Président de l'atelier : M. Jean-Philippe Lavoyer, chef de la Division juridique du CICR

Autres intervenants participant à la présentation : trois experts ayant participé à la réunion d'experts sur la « participation directe aux hostilités » :

- Expert 1 : M. Nils Melzer, conseiller juridique chargé du processus d'experts à la Division juridique du CICR
- Expert 2 : M. Tony Rogers, Lauterpacht Centre, Royaume-Uni

- Expert 3 : prof. Marco Sassoli, Université de Genève, Suisse
Rapporteur de l'atelier : M. Nils Melzer, conseiller juridique, CICR

V. Langues

Anglais, arabe, espagnol, français

XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : Action humanitaire neutre et indépendante, défis contemporains et réflexion sur l'efficacité de l'action humanitaire dans le contexte des conflits armés modernes

Date et lieu : jeudi 29 novembre 9 h 00 – 10 h 45, CCV, salle A

I. Organismes

Croix-Rouge finlandaise, Croix-Rouge suédoise, Croix-Rouge de Norvège, Croix-Rouge islandaise et Croix-Rouge danoise, en coopération avec le Croissant-Rouge afghan et le Comité international de la Croix-Rouge.

II. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

L'intention est d'examiner les effets de la participation des militaires à l'action humanitaire, en mettant l'accent sur le contexte afghan. Les activités humanitaires sont traditionnellement menées par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations humanitaires, et la participation accrue des acteurs militaires à des tâches humanitaires pose de nombreux problèmes.

Le but est d'entamer une discussion franche sur la manière dont les États et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent coopérer au mieux pour assurer une action humanitaire efficace en faveur des victimes de conflits armés. Les États et les Sociétés nationales participant à l'atelier seront encouragés à prendre des engagements à cet effet.

La discussion sera orientée par les résultats d'une étude menée récemment dans les pays nordiques, où les principaux membres des parlements concernés ont été invités à faire part de leur opinion sur la relation entre la gestion des crises militaires et l'action humanitaire.

III. Questions visant à orienter les discussions

- Est-il conseillé que les forces armées s'engagent dans une action humanitaire dans une zone de conflit ?
- Comment le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'assure-t-il que son *modus operandi* dans les zones de conflit est compris et respecté ?
- Quels sont les problèmes que pose la collaboration civilo-militaire dans les zones de conflit et comment peut-on y faire face ?
- Comment des forces armées engagées dans des opérations de combat dans un contexte donné peuvent-elles fournir une assistance sans introduire une confusion entre le rôle des organisations humanitaires et les objectifs militaires ?

IV. Engagements types

Les organisateurs de l'atelier prévoient de rédiger un ou des engagement(s) type(s) qui sera/seront diffusé(s) au cours de la Conférence.

V. Intervenants/orateurs

Président et/ou modérateur de l'atelier : M. Kalevi Kivistö, Président, Croix-Rouge finlandaise

Autre(s) intervenant(s) (experts, orateurs) :

Mme Fatima Gailani, Présidente, Croissant-Rouge afghan

M. Pierre Krähenbühl, directeur des opérations, CICR

M. Mikael Lindvall, ministère suédois des Affaires étrangères

Rapporteur de l'atelier : Mme Malin Greenhill, conseillère juridique, Croix-Rouge suédoise

VI. Langues
Anglais, arabe, français

XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : Promouvoir le respect du DIH par les compagnies militaires ou de sécurité privées dans les situations de conflit : enjeux et perspectives

Date et lieu : jeudi 29 novembre 11 h 15 – 13 h 00, CCV, salle A

I. Organismes

- Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse (DFAE), Direction du droit international
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Division juridique

II. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

En guise d'introduction, les orateurs présenteront le phénomène complexe résultant des activités toujours plus nombreuses des compagnies militaires ou de sécurité privées.

Le groupe examinera également la pertinence du droit international humanitaire (DIH). L'argument selon lequel il existe un vide juridique s'agissant de ces compagnies et de leur personnel est incorrect : même s'il n'existe pas de cadre réglementaire international traitant spécifiquement de ce secteur et de ses activités, en particulier dans des situations de conflit armé, le DIH régleme la conduite du personnel des compagnies militaires ou de sécurité et établit leurs responsabilités, quel que soit leur statut au regard du DIH (par exemple, combattants, civils ou civils accompagnant les forces armées). En outre, le DIH définit les responsabilités des États dans leurs relations avec ces compagnies, plus particulièrement des États qui s'assurent les services de ces compagnies, des États sur les territoires desquels elles opèrent, et des États à partir desquels leurs services sont exportés. Il est difficile de savoir comment les États devraient – ou pourraient – transposer les normes internationales dans leur système juridique et dans la pratique au niveau national. Alors que certains États ont adopté des réglementations spécifiques en la matière, la plupart ne l'ont pas fait.

Un représentant de la Suisse présentera ensuite l'Initiative intergouvernementale lancée par son pays en coopération avec le CICR pour promouvoir le respect du DIH et des droits de l'homme par les compagnies militaires ou de sécurité privées intervenant dans des zones de conflit. L'Initiative vise à instaurer un dialogue entre des gouvernements qui sont particulièrement concernés ou qui peuvent apporter leur expérience dans le domaine des relations avec ces compagnies. L'Initiative s'attache à réaffirmer et à préciser les obligations existantes des États et d'autres acteurs au titre du droit international, en particulier du DIH et du droit international des droits de l'homme. Elle cherche ensuite à examiner les possibilités de réglementation et autres mesures appropriées aux niveaux national et si possible régional ou international. Les participants à l'Initiative étudient des bonnes pratiques non contraignantes pour aider les États à s'acquitter de leurs responsabilités en vertu du droit international. Chaque État, toutefois, peut, à sa discrétion, réglementer, restreindre ou interdire les services de sécurité ou les services militaires sur son territoire et depuis son territoire. Cette Initiative est également sans préjudice de toute autre obligation qu'un État pourrait avoir au titre du droit international. Elle vise à réduire le risque de conséquences négatives pour les personnes touchées par des situations de conflit armé.

III. Questions visant à orienter les discussions

1. Quelles sont les obligations pertinentes au titre du droit international concernant les compagnies militaires ou de sécurité privées opérant dans des situations de conflit ? Quels acteurs ont des obligations en vertu du DIH ? Les activités de ces compagnies militaires ou de

sécurité privées sont-elles des activités de mercenaires ? Si oui, sont-elles interdites au titre du DIH ?

2. Comment pourrait-on assurer effectivement un contrôle approprié des services et de la redevabilité des compagnies militaires ou de sécurité privées et de leur personnel ? Quelles sont les pratiques contractuelles et la réglementation que les États peuvent adopter pour promouvoir le droit international, en particulier le DIH, et d'autres normes appropriées ?

IV. Engagements types

Les organisateurs de l'atelier ne prévoient pas de préparer d'engagement type spécifique.

V. Intervenants/orateurs

Président et/ou modérateur de l'atelier : Dr Chaloka Beyani, London School of Economics and Political Science, Department of Law, Centre for the Study of Human Rights (Centre pour l'étude des droits de l'homme)

Autres intervenants (experts, orateurs) :

- Ambassadeur Paul Seger, Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse (présente l'Initiative suisse en coopération avec le CICR, et les questions examinées)
- Dr Chaloka Beyani (présente le phénomène et les questions soulevées)
- Ambassadeur Elchin Amirbayov, Mission de l'Azerbaïdjan à Genève (présente le sujet : comment résoudre les problèmes, quelles sont les obligations de la communauté internationale envers les compagnies militaires ou de sécurité privées)
- Liste à compléter

Rapporteur de l'atelier :

- Mme Martina Filli, Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse
- Mme Cordula Droeger, CICR

VI. Langues

Anglais, arabe, espagnol, français

XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : Les conséquences de l'abus de substances considérées d'un point de vue humanitaire et de santé publique

Date et lieu : jeudi 29 novembre 11 h 15 – 13 h 00, CICG, salles 5 et 6

I. Organismes

Croix-Rouge italienne et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

II. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

Les documents de travail qui présentent le contexte historique de la participation du Mouvement aux questions liées à l'abus des substances (1922-2007) seront mis à la disposition des participants dans la salle de conférence. L'ensemble des documents pourra être consulté sur une page web qui sera créée à cette fin :

- Décisions 1922-2004 ; EN, SP
- Bibliographie de la documentation Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur l'abus des substances, EN, SP
- Document de réflexion de la Fédération internationale, EN, FR, SP, AR (RUS : à confirmer)
- Consensus de Rome, EN, RUS, SP
- *Diffuser la lumière de la science* : EN, RUS (copies papier, plus d'autres langues en format PDF)
- Analyse du questionnaire sur *Diffuser la lumière de la science* (si disponible)
- Résolution 1576 et Recommandation 1813 du Conseil de l'Europe « Pour une Convention européenne sur la promotion des politiques de santé publique dans la lutte contre la drogue »

Dans ce contexte, l'objectif de l'atelier est le suivant :

1. Identifier clairement l'abus des substances en tant que question d'ordre humanitaire et de santé publique ;
2. Encourager les Sociétés nationales / les gouvernements / les communautés touchées (toxicomanes) à coopérer pour surmonter les problèmes et obstacles afin de trouver des réponses plus efficaces face aux conséquences humanitaires du problème de la drogue.

III. Questions visant à orienter les discussions

1) Comment les activités des Sociétés nationales dans les domaines de la réduction des méfaits liés à l'abus de substances, de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, de l'éducation par les pairs etc. contribuent-elles aux objectifs de l'atelier ?

2) Quels partenariats soutiennent le mieux les actions des Sociétés nationales ? Décrire la valeur des partenariats aux niveaux national, régional et mondial et avec les institutions, notamment le Conseil de Senlis.

3) Comment obtenir de meilleurs résultats grâce à des dispositions externes, telles que la Résolution 1576 et la Recommandation 1813 du Conseil de l'Europe « Pour une Convention européenne sur la promotion des politiques de santé publique dans la lutte contre la drogue » ?

IV. Engagements types

Les organisateurs de l'atelier prévoient de rédiger un ou des engagement(s) type(s) qui sera/seront diffusé(s) au cours de la Conférence.

V. Intervenants/orateurs:

- a. Président : Dr Massimo Barra, Président de Croix-Rouge italienne – président, Commission du développement, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge
- b. Vice-président : à confirmer

Intervenants/orateurs principaux :

1. M. Paul Flynn, rapporteur, résolution du Conseil de l'Europe sur la santé publique et l'abus des substances
2. Société nationale : Iran
3. M. Raymond Kendall, secrétaire général honoraire d'Interpol
4. M. Giancarlo Rodoquino, représentant de la société civile, Italie (Villa Maraini/Croix-Rouge italienne)

Intervenants en séance :

- Sociétés nationales
- Le Conseil de Senlis
- Représentant du gouvernement
- Commission de la jeunesse

VI. Langues

Anglais, arabe, espagnol, français, russe

XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : Promouvoir le respect de la diversité et la non-discrimination

Date et lieu : jeudi 29 novembre 11 h 15 – 13 h 00, CICG, salle 2

I. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

Le respect de la diversité et la non-discrimination figurent au nombre des questions permanentes pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ils sont au cœur du Mouvement et constituent la base de notre action aux niveaux local, national et international.

Le respect de la diversité et la non-discrimination revêtent une importance primordiale si l'on veut dispenser efficacement des services aux bénéficiaires. La situation socio-économique et le contexte politique actuel posent de nombreux problèmes aux gouvernements, au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à d'autres acteurs ; les flux migratoires mixtes, l'apparition de différentes formes de violence et la stigmatisation croissante liée aux questions de santé publique, ne sont que quelques-unes des questions qui relient le débat général de la Conférence internationale de 2007 au thème de l'atelier.

L'atelier vise à compléter les débats de la Conférence internationale de 2007 et préconise des mesures concrètes pour promouvoir le respect de la diversité et la non-discrimination. Ce n'est que si les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge travaillent non seulement ensemble, mais aussi avec les gouvernements et autres parties prenantes, que leur contribution pourra changer les attitudes. L'atelier servira de cadre à l'élaboration de partenariats visant à lutter contre la discrimination, l'intolérance, la marginalisation et l'exclusion sociale, donnant de ce fait une valeur concrète au slogan de la Conférence « Ensemble pour l'humanité ».

La Conférence internationale apporte beaucoup dans la mesure où elle rassemble de nombreuses parties intéressées appartenant au Mouvement et venant de l'extérieur, diversité reflétée dans la structure et le programme de l'atelier. Des contributions de gouvernements, de Sociétés nationales et autres représentants démontreront l'importance de la question et sa pertinence dans le monde en évolution d'aujourd'hui. Le rôle essentiel des volontaires de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge, et tout particulièrement des jeunes, étant reconnu, ces volontaires feront partie intégrante des travaux préparatoires de l'atelier.

Résultats escomptés de l'atelier :

- a) un engagement commun de l'atelier et d'autres participants à mettre en œuvre des mesures concrètes dans les quatre prochaines années pour promouvoir le respect de la diversité et de la dignité humaine ainsi que la non-discrimination ;
- b) de nouveaux partenariats, qui permettent la mise en œuvre des obligations contractées dans le cadre de l'engagement et contribuent efficacement à l'action considérée ;
- c) un rapport de l'atelier et des messages clés reflétant les idées-forces du débat qui ont un rapport avec les résolutions qui seront présentées à la Conférence.

II. Questions visant à orienter les discussions

1. Quels sont les défis majeurs et les facteurs favorables qui permettent de générer une compréhension et un respect mutuels entre les peuples ? Quel rôle les participants de l'atelier peuvent-ils jouer pour contribuer à la réalisation de ces facteurs favorables ?

2. Quelles sont les activités concrètes que les participants à l'atelier prévoient d'entreprendre pour contribuer à « promouvoir le respect et la non-discrimination » ? Quels sont les partenariats qui pourront être envisagés à cet égard ?

III. Intervenants/orateurs

Président et/ou modérateur de l'atelier : professeur Jean-François Mattei, Président de la Croix-Rouge Française

Autres intervenant(s) (experts, orateurs) :

- Mme Kyung-wha Kang, Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme : intégration du thème de l'atelier dans une perspective mondiale – tendances et défis ; liens avec les préparatifs de la Conférence d'examen de Durban en 2009
- Mme Fatima Gailani, Présidente du Croissant-Rouge afghan : défis et succès dans les efforts déployés pour assurer la diversité et la non-discrimination dans l'organisation
- Liste à compléter

Rapporteur de l'atelier : à compléter

IV. Langues

Anglais, arabe, espagnol, français

XXX^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Atelier : Faire face aux conséquences humanitaires du changement climatique

Date et lieu : jeudi 29 novembre 11 h 15 – 13 h 00, CICG, salle 18

I. Organismes

Centre d'étude Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le changement climatique et la préparation aux catastrophes, en partenariat avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

II. Brève description de la (des) question(s) à présenter et à examiner / liens avec les objectifs de la Conférence

Un changement climatique est en cours, a déclaré le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au début 2007. La situation va empirer au cours des prochaines décennies avant de pouvoir s'améliorer. Et les pauvres, les personnes âgées et les malades sont particulièrement vulnérables.

On peut s'attendre notamment à une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et à des changements dans les modèles météorologiques conduisant à un plus grand nombre de catastrophes, à la prolifération des maladies et au déficit des récoltes. Les organisations humanitaires sont en première ligne pour s'occuper de ces impacts du changement climatique.

On peut déjà observer plus de catastrophes météorologiques, et les pays à bas revenus sont déjà les pays les plus touchés ; en outre, le dispositif humanitaire est de plus en plus mis à l'épreuve.

Pourtant, le cadre politique national et mondial ainsi que la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour faire face aux besoins liés au changement climatique en sont encore à leurs balbutiements.

III. Questions visant à orienter les discussions

1. Quelles seront, dans un avenir proche (cinq à dix ans) les préoccupations majeures du secteur humanitaire concernant les risques liés au changement climatique ?
2. Quel rôle doit jouer le secteur humanitaire pour faire face à ces préoccupations, en particulier dans le cadre du dialogue et de la coopération avec les gouvernements ?
3. Quel rôle les gouvernements et les organisations humanitaires entendent-ils jouer pour faire face aux risques liés au changement climatique ?

IV. Engagements types

Les organisateurs de l'atelier ont rédigé un (des) engagement(s) type(s) (en annexe) qui peut/peuvent être distribué(s) aux participants de la Conférence avant la Conférence.

V. Intervenants/orateurs

Président et/ou modérateur de l'atelier : Mme Madeleen Helmer (chef du Centre d'étude Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le changement climatique)

Autres intervenant(s) (experts, orateurs) :

- Prof. Martin Parry, co-président du groupe de travail II du GIEC
- Mme Olga Pilifosova, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
- M. Meinrad Studer, directeur du Forum humanitaire mondial
- M. Abbas Gullet, Secrétaire général, Croix-Rouge du Kenya
- M. Salvano Briceno, directeur exécutif de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)

Rapporteur de l'atelier : M. Maarten van Aalst

VI. Langues
Anglais, espagnol